

Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) intégré



L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquies un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LES HÉLICOPTÈRES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- BELL 206
- ROBINSON 44
- ROBINSON 22

LES PRIVILÈGES DE LA LICENCE :

La licence de pilote professionnel d'hélicoptère permet à son titulaire d'exercer la fonction de commandant de bord de tout hélicoptère transportant ou non des passagers, dont il détient la qualification de type et cela dans toute l'Europe de manière lucrative.

LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

- Détenir un certificat médical de classe 1 délivré par un médecin DGAC
- Réussir l'évaluation théorique d'entrée en formation

Âge minimum : 18 ans révolus

FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURES DE VOL
B206	Nous consulter	135 h
R44		
R22		

CPL(H) Théorique	Nous consulter	400 h de cours en présentiel
ATPL(H) Théorique	Nous consulter	650 h de cours en présentiel

Prévoir en supplément : Vol test examen final (~2 h)

ATO N°0269

LA FORMATION THÉORIQUE : (400 ou 650 H)

- Réglementation
- Connaissance générale de l'aéronaf, cellule/systèmes/motorisation
- Connaissance générale de l'aéronaf, instruments
- Masse et centrage
- Performance
- Préparation et surveillance du vol
- Performance humaine
- Météorologie
- Navigation générale
- Radionavigation
- Procédures opérationnelles
- Principes du vol
- Communications en VFR

LA FORMATION PRATIQUE : (135 H)

85 h de vol en double commande
50 h en tant que CDB



LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA FORMATION PRATIQUE :

PHASE 1 : Initiation

PHASE 2 : Connaissance machine, maniabilité, tour de piste, vols sans escale et vol solo

PHASE 3 : Navigation

PHASE 4 : Navigation et posé campagne

PHASE 5 : Vol sans visibilité et vol de nuit

PHASE 6 : Révision et test blanc

Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.